



## Association des Journalistes Agricoles du Congo

### Communiqué de presse

Fait à Kinshasa, le 4 Avril 2011

#### **Des producteurs agricoles de la RDC forment la Concertation Nationale des paysans producteurs agricoles du Congo, CNAPAC**

Des représentants des organisations de producteurs agricoles de toutes les provinces de la RDC ont décidé de mettre fin à leurs divergences, au manque de cohésion, à la guerre de leadership en créant une fédération nationale des organisations des producteurs agricoles. Désormais, ces organisations ont une seule voix et le problème de plusieurs interlocuteurs est en voie d'être résolu.

En effet, la réunion de concertation qui a eu lieu à Kinshasa au PREFED, jeudi 31 mars 2011 a abouti à la création d'une plateforme dénommée : « **Concertation Nationale des paysans agricoles du Congo** », CNAPAC. Les participants ont réaffirmé leur volonté de faciliter l'émergence de mouvement paysan à tous les niveaux et de défendre les intérêts des paysans, producteurs agricoles par la promotion d'une agriculture familiale, compétitive et durable,

Ce cadre nouvellement créé a un mandat de 6 mois et avec comme missions : Rédiger les Statuts et le règlement d'ordre intérieur ; Préparer l'Assemblée générale constitutive ; Constituer une banque des données sur l'identification des Organisations des paysans producteurs agricoles de deuxième et troisième niveau effectuée par les points focaux ; Négocier le partenariat avec le Gouvernement de la République, les différentes institutions et les Bailleurs de fonds.

Messieurs PALUKU MIVIMBA, Président de Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo (FOAPC) avec siège social au Nord Kivu et NATHANAEL BUKA, Secrétaire Général, Porte parole National de la Confédération Paysanne du Congo (COPACO) ayant son siège à Kinshasa ont été choisis pour animer la nouvelle plate forme. Ces animateurs ont aussi un cahier des charges à réaliser comprenant la matérialisation de la création de CNAPAC par un arrêté du ministère de l'agriculture, pêche et élevage. Finalement, la création d'une cellule spéciale au niveau du ministère de l'agriculture qui aura pour tâche : le traitement des dossiers des paysans producteurs agricoles ; l'appui au processus de structuration et

renforcement des capacités du mouvement paysans ; l'implication le CNAPAC au niveau du Ministère de l'agriculture à toute question liée à la production, stockage, transport, transformation et commercialisation des produits agricoles.

Ces représentants des producteurs agricoles se retrouvent à Kinshasa pour influencer l'adoption et le vote de la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole en examen au Parlement. Ils attendent avec impatience l'examen et l'adoption de la loi agricole au cours de cette session parlementaire qui a débuté en avril 2011 jusqu'au mois de juillet 2011.

Parmi les signataires de la déclaration portant constitution de cette plate forme, il y a de grandes organisations comme : Forces Paysannes du Kongo Central, FOPAKO ; Forces paysannes du Congo, FOPAC ; Forces Paysannes de Bandundu, FOPABAND, Regroupement des paysans du Mayombe, REPAM ; Association des femmes rizicultrices de Kingabwa, AFRKI ; L'Union des paysans de Kindu, UPK ; Action communautaire pour la protection des primates de Kasai orientale, ACOPRIK.

**Réalisé par la Coordination Nationale de l'AJAC**

---

#### **Plus d'information**

**L'AJAC** : est un réseau des journalistes œuvrant dans le secteur agricole et du développement rural, créé en décembre 2010 dans le but de promouvoir l'agriculture et le développement rural ainsi que contribuer à la sécurité alimentaire en RDC à travers des émissions, reportages, papiers d'analyse sur le secteur agricole et des échanges d'informations. L'AJAC regroupe des journalistes de toutes les provinces de la RDC. tél : +243 997653390/ e-mail : [ajac\\_rdc@yahoo.fr](mailto:ajac_rdc@yahoo.fr)

**Paluku Mivimba, Président de Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo (FOPAC)** : tél : +243 998 86 456/ e-mail : [mivimbapaluku@yahoo.fr](mailto:mivimbapaluku@yahoo.fr)

**Nathanael Buka, Porte parole National de la Confédération Paysanne du Congo (COPACO)** : tél : +243 811 64 8430/ e-mail : [copacopr@yahoo.fr](mailto:copacopr@yahoo.fr)

**La loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole** : En Avril 2010, le Sénat a adopté la loi agricole sous l'appellation de la « Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur de l'agriculture ». Renvoyée au Parlement pour une seconde lecture, aujourd'hui l'absence du quorum des députés ne permet pas au Parlement d'examiner la loi au cours de cette session d'avril 2011, la dernière de cette année électorale. Les représentants des organisations paysannes à travers la cellule de plaidoyer envoient des messages clairs aux députés sur l'urgence et l'importance de voter cette loi pour combler le vide juridique dans ce domaine agricole. Ils espèrent que cette semaine, la loi sera examinée et adoptée. Vu l'abondance des matières (78) à traiter, ils ont peur que dépassée cette semaine, cette loi risque de ne jamais être votée.

## **Annexe :**

# **DECLARATION DES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PRESENTS A KINSHASA A L'OCCASION DE L'ADOPTION DE LA LOI PORTANT PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS AU SECTEUR DE L'AGRICOLE ET AUX AUDIENCES ACCORDEES PAR SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE PECHE ET ELEVAGE**

---

Se référant à l'atelier national de réflexion sur l'état de lieu de mouvement paysan en RDC, tenu à Goma au centre Pallotin du 08 au 11 avril 2007.

Considérant l'atelier de Kangu sur les enjeux et perspectives de la dynamique du mouvement paysan en RDC du 22 au 24 septembre 2010.

- Reconnaissant les acquis positifs « points focaux en RDC et celui de plaidoyer » issu du premier carrefour paysan tenu à Kinshasa du 28 novembre au 01 décembre 2010 ;
- Tenant compte de multiples interpellations dues à l'absence de la cohésion au sein du mouvement paysan en RDC (table ronde de Kinshasa du 18 mars 2010 et du Ministère de l'agriculture ;
- Considérant les inquiétudes manifestées par son Excellence monsieur le Ministre de l'agriculture, pêche et élevage lors de l'audience nous accordée le 28 mars 2011, relative au caractère non fédérateur des organisations des producteurs agricoles et de l'absence d'un interlocuteur valable ;
- Considérant les efforts fournis pour élaborer et suivre la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole ;
- Vu la signature de la charte sur le PDDAA, confirmant notre engagement de travailler efficacement avec le Gouvernement et les différents partenaires au développement et autres institutions privées ;
- Vu la nécessité et urgence ; nous représentants des producteurs agricoles avons décidé :

1. La mise sur pied d'un Cadre de Concertation National des Paysans Producteurs Agricoles du Congo en sigle CNAPAC
2. Nous réaffirmons notre engagement en vue de faciliter notre émergence de mouvement paysan à tous les niveaux,

3. Nous réaffirmons notre engagement vis – à – vis du Gouvernement et de défendre les intérêts des paysans, producteurs agricoles par la promotion d'une agriculture familiale, compétitive et durable,
4. Tisser des alliances stratégiques et des partenariats pertinents avec différents acteurs.

Fait à Kinshasa, le 30 mars 2011

**Les organisations de producteurs agricoles de la RDC**